

TABLEAU A

AA Soldes comptables des comptes financiers 31/12

Cumul des soldes comptables, au dernier jour de l'exercice, des comptes financiers **professionnels** (banque(s), chèques postaux, caisse). Ne pas mentionner les soldes des comptes privés.

AB Prélèvements personnels

Toutes les dépenses personnelles y compris la CSG non déductible réintégrée comptablement et la quote-part privée des frais mixtes payées par le compte **professionnel** ainsi que les prélèvements ou virements pour alimenter les comptes privés.

AC Versements à la SCM

A servir par les membres d'une SCM : indiquer les versements correspondants aux appels de fonds de la SCM.

AD Capital emprunté remboursé dans l'année

Remboursements d'emprunt(s). Ne mentionner que le montant du capital remboursé. Ne pas tenir compte des intérêts, ni des frais d'assurance ceux-ci étant portés en charges professionnelles.

AE Acquisitions d'immobilisations (H.T si soumise à TVA)

Ne porter que les acquisitions d'immobilisations **effectivement payées** (hormis la TVA à récupérer) au cours de la période soit par le compte professionnel soit à l'aide d'un emprunt. En cas de règlement échelonné ou par traite, il conviendra pour chaque année d'indiquer uniquement les montants payés en fonction des différentes échéances.

AF Quote-part privée (dépenses mixtes)

Sont à indiquer sur cette ligne les quotes-parts privées des frais mixtes réintégrées comptablement.

AG TVA décaissée (pour les comptabilités tenues hors taxes)

Doit figurer ici, la TVA payée au cours de l'exercice

- régime du réel normal : déclaration de décembre exercice N-1 et celles de janvier à novembre exercice N ou quatrième trimestre (N-1) et les trois premiers trimestres de l'année N.
- Régime simplifié : les déclarations des quatre trimestres de l'exercice N et le solde de la CA12 de l'exercice N-1 (si le solde détermine un crédit de TVA, il viendra en moins du total de la ligne AG)

AX TVA déductible sur immobilisation (pour une comptabilité tenue hors taxes)

- TVA sur les acquisitions d'immobilisations de l'exercice

AY TVA déductible sur biens et services (pour une comptabilité tenue hors taxes)

- Montant de la TVA ligne CY du feuillet 2035 B

AZ Autres

Honoraires ou autres produits imposables dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux mais encaissés sur un compte privé (y compris les sommes prévues dans le cadre d'un contrat « Loi Madelin), les autres dépenses patrimoniales comme les dépôts de garantie, les prêts consentis à des tiers, les placements financiers (achats de SICAV, actions, obligations) et tout autre emploi n'entrant pas dans les définitions ci-dessus.

TABLEAU B

AJ Soldes comptables des comptes financiers au 01/01

Cumul des soldes comptables, au 1^{er} jour de l'exercice, des comptes financiers **professionnels** (banque(s), chèques postaux, caisse). Ne pas prendre les soldes des comptes privés. Ce solde doit être identique à celui porté sur le tableau de passage de l'exercice N-1 à la ligne solde financier fin de période.

AK Apports

Toutes sommes versées sur les comptes financiers professionnels et ne correspondant pas à une recette imposable dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux (revenus fonciers, salaires, etc...). Les remboursements perçus dans le cadre des contrats « Loi Madelin » (indemnités journalières, compensation d'une perte d'emploi) ne sont pas des apports personnels mais des gains divers.

AL Quote-part frais SCM

Sont à porter sur cette ligne toutes les charges de la SCM reportées sur la déclaration 2035 hors dotation aux amortissements.

AM Emprunts (capital reçu)

Capital emprunté au cours de la période et versé soit sur un compte professionnel soit à un fournisseur ou à un tiers en règlement d'une dépense déductible portée en charges professionnelles ou d'une immobilisation professionnelle.

AN Cessions d'immobilisations

Sommes effectivement encaissées suite à la cession d'une immobilisation et servant de base à la détermination des plus ou moins values. Lorsque le prix de cession est déduit du prix d'achat d'une immobilisation qui se substitue à la précédente, indiquer la valeur de la « reprise ».

AW TVA encaissée (pour comptabilité tenue HT)

Indiquer le montant figurant ligne CX du feuillet 2035 b.

AP Frais déduits et non payés par un compte professionnel, frais forfaitaires

Dépenses professionnelles payées par un compte privé et inclus dans les postes de charges de la déclaration 2035 ainsi que tous les frais calculés forfaitairement (indemnités kilométriques, frais de blanchissage, frais de carburant).

BZ Autres à remplir pour tout autre emploi non défini ci-dessus.